

Dispositif PAS A PA

du Pôle d'Accompagnement et de Soins Spécialisés - Mas La Solidarité

*Agir: Soutenir le liberté de choix et la
participation sociale*



Dispositif PAS A PA,

Prestations d'Accompagnements Spécialisés et d'Aide aux Proches Aidants



Une offre plurielle au service du parcours de vie la personne et de ses proches.

Quels sont
mes droits ?

Je dois y aller ?

Quelles
démarches?

Et alors ?
Et Après?

DECIDE
Article 1. D'accorder la demande Orientation vers une MAS
à:
Mr. Paul HOCHON
9 rue des Pierres levées
86000 POITIERS
Article 2. Cette décision s'applique du 01/01/2021 au
31/11/2029

C'est quoi
MAS ?

**Je ne suis
pas
d'accord !**

Je peux rester
chez moi ?

Mais
comment ?

Je n'y
comprends
rien, on fait
quoi
maintenant?

Aide administrative

Recueil des besoins

Accompagnement personnalisé

Evolution des installations

Accompagnement aux soins

Activités thérapeutiques et socialisantes

Aménagement de l'environnement



Pour une offre sur mesure...



On parle de prestations « cousues main »



J'ai le choix 😊
Et je suis
accompagné dans
mon parcours
en fonction de mes
besoins, souhaits et
capacités.





Pour les proches aidants, elle favorise:

- Le maintien dans l'emploi,
- L'accès au soins,
- Le droit au répit,
- Le sentiment de ne pas être seul.

Zoom sur le baluchonnage





Le baluchonnage



Rapport Mars 2017

« Du baluchonnage québécois
au relayage en France »





La Maison d'Accueil Spécialisé La Solidarité







24h

12h

72h

Time for
a BREAK



M.A.S.



DOMICILE





Mme La Directrice
Pôle Grande Dépendance
Baluchonnage



**Une rencontre
préalable
à domicile**





Le petit répit



Au retour de l'aidant





Merci!

